



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 21/12/2020

COVID-19 : VIGILANCE ET PRUDENCE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Depuis plusieurs jours, le nombre des contaminations à la COVID-19 dans le département reste à un niveau important.

Face au risque élevé de rebond de l'épidémie, j'en appelle une nouvelle fois à la prudence et à la responsabilité de chacune et chacun. Il est important que nous continuions, au quotidien, à faire l'effort de respecter les mesures barrières.

La plus grande vigilance est notamment de mise pendant les fêtes de fin d'année. L'objectif du gouvernement est en effet de limiter au maximum les risques de contamination pour les personnes qui célébreront ces fêtes avec des membres extérieurs à leur foyer. Nous vous recommandons ainsi de prendre les précautions suivantes :

- S'isoler ou limiter les contacts pendant la semaine qui précède les retrouvailles ;
- Renoncer à rejoindre sa famille en cas de contacts à risque ou de symptômes ;
- Respecter les règles sanitaires : se laver les mains régulièrement, garder le maximum de distance, porter le masque, nettoyer les surfaces touchées par tout le monde (meubles, poignées de portes...) ;
- Aérer les espaces intérieurs 10 minutes toutes les heures (la durée d'aération dépend du volume de la pièce et du renouvellement de l'air) ;
- Adapter le plan de table pour le repas, avec une jauge de 6 adultes maximum (sans compter les enfants), en espaçant les convives avec une distance plus importante pour les personnes présentant le plus de risques du fait de leur âge ou de comorbidités ;
- Porter le masque jusqu'au moment où l'on mange, puis le remettre pour continuer à discuter entre deux plats et à la fin du repas ;

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref.communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

- Éviter de partager des objets : par exemple, mettre des piques sur les toasts pour éviter de les prendre avec la main, ne pas passer les plats mais privilégier le service par une seule personne ;
- Ne pas s'embrasser au moment du partage des cadeaux, garder ses distances et se laver les mains après avoir ouvert les paquets ;
- Réduire le temps passé ensemble et sortir à l'extérieur lorsque cela est possible ;
- Utiliser l'application TousAntiCovid qui permet de savoir si on a été en contact avec des personnes malades.

Ces efforts sont nécessaires afin que nous puissions retrouver nos proches dans les meilleures conditions lors des fêtes de fin d'année.

Parallèlement, les forces de sécurité se livreront à des contrôles pour s'assurer du bon respect du couvre-feu dans le département, tous les soirs durant la période des congés scolaires. Toute personne contrôlée sans attestation accompagnée d'un justificatif sera verbalisée. L'amende encourue en cas de non-respect du couvre-feu est de 135 euros (hors cas de récidive).

Le couvre-feu s'étend de 20h à 6h du matin, sauf la nuit du jeudi 24 décembre 2020. Toutefois du jeudi 24 décembre 10h au vendredi 25 décembre 10h, ainsi que du jeudi 31 décembre 10h au lundi 4 janvier 10h, il sera interdit sur le territoire des communes de Valence, Montélimar, Romans-sur-Isère, Crest, Die, Nyons, Pierrelatte, Portes-les-Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint Vallier, Donzère, Bourg-de-Péage et Bourg-les-Valence :

- de consommer de l'alcool sur la voie publique ;
- d'acheter et d'utiliser des feux d'artifice, pétards et fusées ;
- d'acheter et de transporter de l'acide et autres produits inflammables ;
- de vendre et de distribuer du carburant à emporter.

En outre, il est interdit de se rassembler à plus de 6 personnes sur la voie publique quelle que soit l'heure de la journée ou la commune.

L'ensemble de ces mesures sont destinées à limiter une circulation plus active du virus après les fêtes.

Je tiens à remercier les Drômoises et Drômois pour les efforts consentis depuis le début de l'épidémie et ceux qu'ils feront à l'avenir.

Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme